



Prosperer l'esprit tranquille<sup>MC</sup>

## Catégorie de société

---

Pour des placements  
non enregistrés plus  
fiscalement avantageux



## Qu'est-ce qu'une catégorie de société?

Les Canadiens sont privilégiés de pouvoir compter sur des abris fiscaux comme le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ce sont d'excellents outils pour les investisseurs, mais ils ne suffisent pas toujours.

Pour diverses raisons, beaucoup d'investisseurs canadiens épargnent et investissent une partie de leur argent dans des comptes non enregistrés. Certains touchent un héritage, une prime ou le produit de la vente d'une propriété ou d'une entreprise et ne peuvent pas placer tout cet argent dans leurs régimes enregistrés. Par ailleurs, à certaines étapes de la vie, les cotisations à un REER ne sont peut-être pas aussi avantageuses, et il y a d'autres facteurs à prendre en considération.

C'est là que la catégorie de société, regroupant des fonds communs de placement qui comportent une structure fiscale différente, prend le relais. La structure de la catégorie de société présente certaines caractéristiques fiscales plus avantageuses pour les placements non enregistrés.

## Quelle est la différence entre un fonds structuré en fiducie et un fonds structuré en société?

Un fonds structuré en fiducie constitue une entité juridique unique. Aux yeux des investisseurs, cela signifie surtout que les intérêts, les dividendes et les gains en capital réalisés par le fonds leur seront versés. Dans un compte de placement enregistré, comme un REER, l'argent est à l'abri de l'impôt jusqu'à son retrait, alors que dans un compte non enregistré, le revenu est imposable dans l'année où il est reçu.

Les fonds communs de placement de la catégorie de société sont regroupés pour former une société à des fins fiscales. Chaque fonds structuré en société constitue une catégorie d'actions distincte de la catégorie de société. La société peut détenir habituellement les mêmes types de placements qu'un fonds structuré en fiducie. L'avantage de sa structure est la capacité de minimiser les distributions imposables pour les investisseurs qui détiennent leurs placements dans un compte non enregistré.

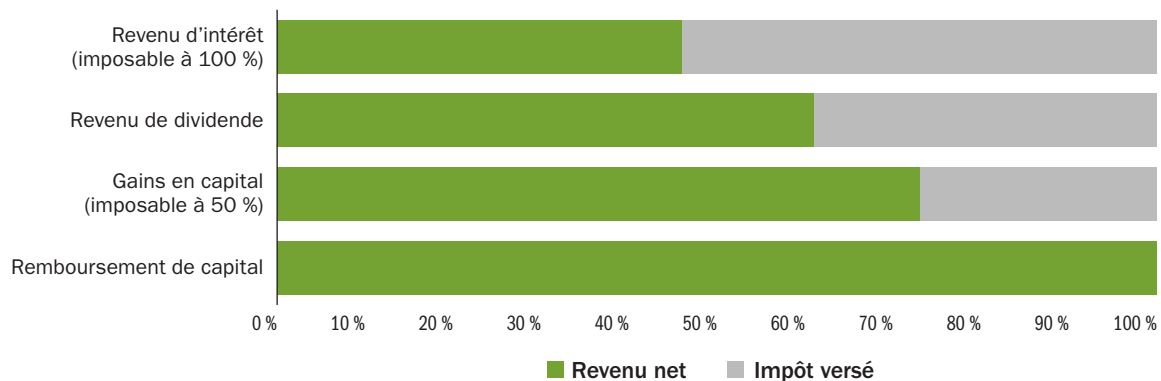


## Comment la catégorie de société confère-t-elle une efficacité fiscale?

La catégorie de société peut aider à minimiser l'imposition des distributions de vos placements en optimisant le revenu imposable de toutes les catégories d'actions qui la composent. Le revenu d'intérêt est imposable à un taux plus élevé que les autres revenus de placement. Plusieurs fonds de la société peuvent générer des revenus d'intérêt (qui varient chaque année), mais la société ne versera que des dividendes et des gains en capital et non des intérêts aux investisseurs. Par exemple, au lieu de verser un revenu d'intérêt directement aux investisseurs, la société peut utiliser ce revenu pour compenser ses dépenses et ce qui reste pour favoriser la croissance.

Si les investisseurs ont besoin de tirer un revenu additionnel de la catégorie de société, les titres des fonds sont vendus, l'argent est retiré de la société et les investisseurs doivent payer de l'impôt sur les gains en capital, qui sont assujettis à un taux d'imposition inférieur à celui des autres types de revenus.

### Traitement fiscal des distributions de la catégorie de société



Ce diagramme à barres n'est fourni qu'à des fins d'illustration.  
Selon le taux d'imposition marginal le plus élevé en Ontario, soit 53,53 % en 2017

## Revenu fiscalement avantageux de la catégorie de société

Catégorie de société Sentry est composée d'une gamme diversifiée de fonds communs de placement de grande qualité qui peuvent présenter certaines caractéristiques fiscales plus avantageuses pour les placements non enregistrés. Les distributions des fonds de Catégorie de société Sentry sont généralement plus efficaces sur le plan fiscal que celles des fonds structurés en fiducie équivalents. Par exemple :

	RÉPARTITION FISCALE FINALE EN 2016 (%)			
	Dividendes canadiens	Gains en capital	Remboursement de capital	Total
Catégorie de revenu canadien Sentry	-	45,82 %	54,18 %	100 %
Fonds de revenu canadien Sentry	7,89 %	92,11 %	-	100 %

Nous vous invitons à consulter votre conseiller en placements pour voir si Catégorie de société Sentry vous convient.

# Fonds de Catégorie de société Sentry

## Équilibré

- Catégorie de revenu équilibré prudent Sentry
- Catégorie mandat privé de rendement équilibré mondial Sentry
- Catégorie mandat privé de rendement équilibré Sentry

## Actions/actions de revenu

- Catégorie d'actions diversifiées Sentry
- Catégorie de croissance et de revenu américain neutre en devises Sentry
- Catégorie de croissance et de revenu américain Sentry
- Catégorie de croissance et de revenu mondial Sentry
- Catégorie de revenu à petite/moyenne capitalisation Sentry
- Catégorie de revenu canadien Sentry
- Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines neutre en devises Sentry
- Catégorie mandat privé d'actions de revenu américaines Sentry
- Catégorie mandat privé d'actions de revenu canadiennes Sentry
- Catégorie mandat privé d'actions de revenu internationales Sentry
- Catégorie mandat privé d'actions de revenu mondiales Sentry

## Revenu fixe

- Catégorie d'obligations à rendement élevé mondiales Sentry
- Catégorie d'obligations de sociétés Sentry
- Catégorie du marché monétaire Sentry
- Catégorie mandat privé de titres à revenu fixe de qualité mondiaux Sentry

## Secteur

- Catégorie de métaux précieux Sentry
- Catégorie de ressources canadiennes Sentry
- Catégorie d'immobilier mondial Sentry

## Portefeuilles de pension personnels

- Portefeuille de revenu prudent Sentry
- Portefeuille de revenu équilibré Sentry
- Portefeuille de croissance et de revenu Sentry
- Portefeuille de croissance Sentry

## Sentry Investissements

1-888-698-5553

[info@sentry.ca](mailto:info@sentry.ca)

[www.sentry.ca/fr](http://www.sentry.ca/fr)

[@SentryInvest](https://twitter.com/SentryInvest)

Le gouvernement fédéral a déposé un avant-projet de loi selon lequel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un échange entre fonds de la catégorie de société est traité comme une disposition à la juste valeur marchande pouvant donner lieu à un gain ou à une perte en capital. Le fait d'échanger des titres d'une série d'un fonds structuré en société contre des titres d'une autre série du même fonds n'est pas traité comme une disposition imposable.

Les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres dépenses. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non se reproduire.

Sentry, Sentry Investissements, le logo Sentry Investissements et Prospérer l'esprit tranquille sont des marques de commerce de Société Sentry Investissements.

17042\_CC\_BRO (02/17) F